

CHEFS DE PROJET

- » M. Abderrazak ROUWANE / Maroc
Secrétaire Général de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH)
Angle Av. Ibn Sina / Rue Oued El Makhazine, Rabat
- » M. Angel SANCHEZ NAVARRO / Espagne
Directeur Général adjoint du Centre d'Études Politiques et Constitutionnelles (CEPCO)
Plaza de la Marina Española, 9 - 28071 Madrid
- » M. Michel FORST / France
Secrétaire Général de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNC DH)
35 rue Saint-Dominique - 75007 Paris
- » Mme Patricia HLADSCHIK / Autriche
Co-directrice de l'Institut Ludwig Boltzmann des Droits de l'Homme
Freyung 6 (Schottenhof) I. Hof, Stiege II - 1010 Vienne

GESTION ET SUIVI

- » Équipe DIDH
- » M. Diego BLAZQUEZ.MARTIN
Conseiller Résident de Jumelage
- » Mme Fatima-Zohra TOUNSSI
Assistante du CRJ
- » Mme Silvia PRADA
Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP)



Renforcement des capacités organisationnelles et techniques de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH) du Royaume du Maroc

Projet de Jumelage Institutionnel Maroc-UE

Contact :
Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme
Angle Av. Ibn Sina/Rue Oued El Makhazine, Rabat
Tél +212 (0) 5 37 27 04 40
Fax +212 (0) 5 37 67 11 55



PRESENTATION DU PROJET

Le projet « Renforcement des capacités organisationnelles et techniques de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH) » est un projet de jumelage institutionnel entre l'UE et le Royaume du Maroc.

Ce projet a pour objectif général de contribuer au respect des Droits de l'Homme et à la consolidation de la Démocratie au Maroc à travers le renforcement des capacités de la DIDH à exercer ses attributions statutaires.

Les résultats suivants sont attendus :

1. Mise en œuvre d'un système de management et de pilotage de la DIDH axé sur les résultats et favorisant la responsabilisation et la clarification des rôles.
2. Renforcement des capacités techniques de la DIDH à travers la réalisation d'un plan de formation portant sur le Droit International des Droits de l'Homme.
3. Promotion de l'intégration de l'approche Droits de l'Homme dans les politiques publiques.
4. Assistance à l'harmonisation de l'arsenal juridique national, en conformité avec les engagements internationaux du Maroc en la matière.
5. Elaboration d'un système de suivi, mise en œuvre et évaluation du Plan d'Action National en matière de Démocratie et des Droits de l'Homme (PANDDH).

Pour atteindre ces résultats, le projet compte sur un important vivier d'experts marocains et européens, provenant d'institutions prestigieuses dans le domaine de la protection et de la promotion des Droits de l'Homme.

INSTITUTIONS PARTENAIRES

La Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH) / Maroc

Créée en 2011, la DIDH est rattachée au Chef du Gouvernement tant en raison du caractère transversal des Droits de l'Homme que de la mission de coordination et de pilotage différents intervenants des départements ministériels et des autres acteurs publics en matière des droits de l'homme.

Le Centre d'Etudes Politiques et Constitutionnelles (CEPCO) / Espagne

Le CEPCO est un organe du Ministère de la Présidence du gouvernement espagnol dont la mission est de promouvoir l'analyse de la réalité juridique et politique nationale et internationale, en accordant une attention particulière au développement du Droit public et des Sciences sociales.

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDDH) / France

La CNCDDH est l'Institution Nationale française de promotion et de protection des Droits de l'Homme (INDH) selon la définition des Nations unies. Elle assure auprès du gouvernement et du parlement français un rôle de conseil et de proposition dans le domaine des Droits de l'Homme, du Droit et de l'Action Humanitaires et du respect des garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques.

L'Institut Ludwig Boltzmann des Droits de l'Homme (BIM) / Autriche

Le BIM est un institut indépendant de recherche en Droit de l'Homme fondé en 1992 à Vienne. Son objectif est de contribuer au discours scientifique sur les Droits de l'Homme au niveau national, européen et international et d'offrir un lien entre la recherche scientifique et la pratique juridique.

INFORMATIONS SUR LE PROJET

INSTRUMENT DE COOPERATION : JUMELAGE INSTITUTIONNEL

BENEFICIAIRE : DELEGATION INTERMINISTERIELLE AUX DROITS DE L'HOMME (DIDH)

ETATS MEMBRES DE L'UE PARTENAIRES : ESPAGNE (SENIOR), FRANCE, AUTRICHE (JUNIORS)

DUREE : 24 MOIS (OCTOBRE 2014 A OCTOBRE 2016)

BUDGET : 900 000 €

FINANCEMENT : UNION EUROPEENNE

La promotion et la protection des Droits de l'Homme dans les domaines civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, à laquelle s'attache le présent projet, s'inscrit dans le cadre du choix national et stratégique du Royaume en matière des droits de l'homme et de la consolidation démocratique de la stratégie de développement poursuivie avec constance par le Royaume du Maroc au cours de la dernière décennie.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'article 2 de l'Accord d'Association conclu entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne qui stipule que « le respect des principes démocratiques et des Droits fondamentaux de l'Homme, tels qu'énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, inspire les politiques internes et internationales de la Communauté et du Maroc et constitue un élément essentiel du présent accord ».

Le projet contribue à la première action prioritaire identifiée dans le Plan d'Action à l'Accord d'Association Maroc-UE, à savoir « la poursuite des réformes législatives et l'application des dispositions internationales en matière de Droits de l'Homme ». Le projet appuie également l'action suivante prévue par le Plan d'Action: « assurer une protection des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales conformément aux normes internationales ».